PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

FONDS DE SECOURS OUTRE-MER (FSOM)
CYCLONE BELAL du 14 au 16 janvier 2024

VILLE DE SAINT ANDRÉ
DROIT DEVANT

Demande de mobilisation du FSOM pour les biens non assurables

Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 24 janvier à 12H00

Ce fonds mis en œuvre et financé par le Ministère des Outre-Mer est destiné à aider les particuliers (sous condition de ressources), les entreprises à caractère artisanal ou familial, les exploitants agricoles et les collectivités territoriales dont les biens non assurables auraient été endommagés lors du passage du cyclone Belal.

Je suis un particulier non assuré	**Je suis une entreprise ou un exploitant agricole**
Nom/Prénom :	Représentant légal : SIRET :
Téléphone :	Téléphone :
Adresse mail :	Adresse mail :
Nature et montant du dégât :	Nature et montant du dégât :
Justificatifs obligatoires ☐ Factures ou tout justificatif prouvant la réalité de propriété du bien concerné ☐ Justificatif(s) permettant d'évaluer le dommage (photos, constats etc…)	**Justificatifs obligatoires** ☐ Factures ou tout justificatif prouvant la réalité de propriété du bien concerné ☐ Justificatif(s) permettant d'évaluer le dommage (photos, constats etc…)

☐ Je comprends que le dossier de demande de mobilisation du Fonds de Secours Outre-Mer sera traité et vérifié par les services de l'Etat, sous réserve d'éligibilité à des critères sociaux et économiques déterminés. Je me tiens à disposition des services instructeurs afin de fournir tout autre document nécessaire au traitement de ma demande.

☐ Je certifie l'exactitude des informations et documents communiqués.

Fait à St-André le …./…./2024
Signature du demandeur :

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé par le service des systèmes d'information de la commune du Tampon dont le responsable du traitement est : Monsieur le Maire du Tampon. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Services de l'Etat, pour procéder à la vérification du dossier. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 24 mois, sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.